

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 21 décembre 2018

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

IV. AFFAIRES FINANCIERES

17/ Autorisation d'engager des crédits en investissement avant l'adoption du budget primitif de 2019

L'article L.1612-1 du CGCT dispose : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est rappelé au conseil municipal qu'au Budget Primitif (BP) 2018, les crédits ouverts aux dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette s'élevaient à 3 582 916,81 €.

Le maximum autorisé de 25% des crédits pouvant être engagés avant l'adoption du BP 2019 est donc de 895 729,20 €.

Il est proposé d'autoriser un montant de 450 000 € pouvant être mandaté en dépenses d'investissement, avant le vote du BP 2019.

Ce montant permettra, notamment, de faire face aux dépenses liées à l'aménagement du nouveau multiaccueil allée Saint Sauveur et à la construction du futur périscolaire dont le chantier est en cours.

REÇU EN PREFECTURE

Le 11/01/2019

Application agréée E-Loqate.com

79_DE-067-216703439-20181221-2018_12_21_

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater selon la répartition ci-dessous 450 000 € de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019 étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits à celui-ci.

Article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	10 000 €
21312	Bâtiments scolaires	20 000 €
21318	Autres bâtiments publics (Multiaccueil et périscolaire)	400 000 €
2183	Matériel informatique	5 000 €
2184	Mobilier	5 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
Total des dépenses d'investissement		450 000 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Cécile DELATTRE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Cécile Delattre.

REÇU EN PREFECTURE
Le 11/01/2019

Application agréée E-la-quai.com

70_DE-067-216703439-20181221-2018_12_21_